



Traité Troumot

Michna 11 - Chapitre 4

סָאָה תְּרוּמָה שְׁנַפְּלָה עַל פִּי מְגֻרָה, וְקַפְּאָה,
רַבִּי אַלְיָזֶר אָמֵר: אִם יְשִׁ בְּקִפְּוִי מֵאָה סָאָה, תָּעַלָּה בְּאַחַד
וּמֵאָה.

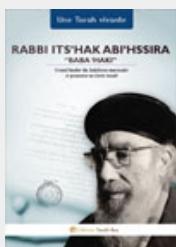
רַבִּי יְהוֹשֻׁעַ אָמֵר: לֹא תָעַלָּה.

סָאָה תְּרוּמָה שְׁנַפְּלָה עַל פִּי מְגֻרָה, וְקַפְּאָה,
וְאִם כֵּן, לָמָה אָמְרוּ: תְּרוּמָה עוֹלָה בְּאַחַד וּמֵאָה?
בְּשֶׁאַיּוֹן יְדֹעַ אִם בְּלֹלוֹת הַנּוּן, אֵז לֹאִין נַפְּלָה.

Quand une Séa de térouma est tombée en surface du grenier et qu'on l'a enlevée, Rabbi Eli'ézer dit : si ce que l'on a enlevé s'élève à 100 Séas [de profane], cette Séa de térouma s'annule dans 101. Rabbi Yehochoua dit : elle ne s'annule tout de même pas. Donc si une Séa de térouma tombe en surface du grenier, il doit l'enlever. S'il en est ainsi, pourquoi ont-ils dit : la térouma s'annule dans 101 ? C'est dans le cas où l'on ne sait pas si cette Séa s'est mélangée au reste, ou s'il ne sait pas où elle avait pu tomber.

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions